



## **HORAIRES SECRETARIAT**

**MAIRIE tél/fax : 05 62 65 53 34 / Courriel : [mairie.castillonmassas@wanadoo.fr](mailto:mairie.castillonmassas@wanadoo.fr)**

**Ouverture du secrétariat : lundi 16h30 – 19h00 et jeudi 10h00 – 13h00**

Pour joindre votre Maire en dehors des horaires d'ouverture de la mairie : utiliser exclusivement son portable : **06 15 26 27 23**

### **N° APPELS D'URGENCE**

<b>POMPIERS =</b>	<b>18</b>
<b>GENDARMERIE =</b>	<b>17</b>
<b>SAMU =</b>	<b>15</b>

**N° SOCIAL GRATUIT / FEMMES BATTUES = 0 800 32 31 30**

**N° ENFANCE EN DANGER 119**

### **BIENVENUE AUX NOUVEAUX CASTILLONNAIS**

N'hésitez pas à venir vous présenter à la Mairie, nous sommes une toute petite commune rurale, vous serez toujours accueillis avec beaucoup de plaisir.

**N'oubliez pas** de bien indiquer sur votre boîte aux lettres TOUS les noms et prénoms des personnes dont vous souhaitez recevoir le courrier. Cela évitera à notre facteur bien des soucis. **MERCI.**

### **LA VIE ASSOCIATIVE DU VILLAGE**

#### **LES ASSOCIATIONS**

**Comité des Fêtes** : Présidence vacante,

**Cible Castillonnaise** : Président, M Maurice THORE

**Gym volontaire** : Présidente, Mme Yvette BARBEAU (séances le mardi soir 19 heures)

**Tennis Olympique Castillon** : Présidente, Mme HAFFNER Cindy

**Mouv'Danse** : Président, M ANTONELLO Bernard (cours le jeudi soir) contact à Castillon-Massas : Mme BOISSELIER Martine

Les associations Castillonnaises seront heureuses de vous accueillir pour participer à l'animation de notre petite commune.

Depuis cet été et grâce à un travail bénévole mais soutenu des chasseurs en particulier, les associations Castillonnaises disposent d'un local bien à elles pour exercer tout ou partie de leur activité.

Une convention d'utilisation à titre gratuit sera signée entre la commune propriétaire et les Présidents d'associations Castillonnaises selon des modalités en cours de discussion.

**Répondantes de la paroisse** : Mmes Paule CAPDEVILLE et Corine FAVAREL  
(Renseignements, horaires et lieux de messes, cérémonies religieuses)

**CURE** : Abbé François DUCASSE

## LA MUNICIPALITE

### ORGANIGRAMME MAIRIE DE CASTILLON-MASSAS

MAIRE	Bernard CARRERA	06 15 26 27 23
1° ADJOINT	Daniel JUGAN	06 72 81 28 95
2° ADJOINT	Pierre BARBEAU	05 62 65 57 67
3° ADJOINT	Pierre BESSAGNET	05 62 64 51 63

#### Conseillers municipaux

Corinne ANDUAGA  
Corine FAVAREL  
Arnaud BURRIEL  
Claude BRESSAC  
Sébastien LÓPEZ  
Jacques SAUVAGE

SECRETAIRE MAIRIE Annie REY

### LE CALENDRIER 2013 DES ACTIVITES

- 06 janvier : vœux du maire
- 06 janvier : galette des rois organisée par le comité des fêtes
- 02 mars : banquet de la chasse
- 07 avril : journée remerciement aux bénévoles qui ont construit le local associatif
- 29 juin : Kermesse école
- 11 novembre : Cérémonie du souvenir

### ELECTIONS

Il est rappelé à tous les nouveaux Castillonnais que la liste électorale est en cours de révision jusqu'au 31/12/2013. **Dernier délai.**

Pour vous inscrire, vous devez vous adresser au secrétariat de la mairie le lundi après midi ou le jeudi matin muni d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité.

**Rappel :** 2014 est une année électorale : Municipales et Européennes

**Attention les modalités de vote ont changé.** Vous ne pourrez plus voter que pour les Castillonnais qui auront fait acte de candidature auprès de la Préfecture dans les délais légaux. Précisions à venir de la Préfecture prochainement.

Une permanence exceptionnelle sera ouverte à la mairie le 31 décembre de 14 heures à 16 heures.

## ECOLE

L'école de Castillon-Massas accueille 27 élèves

L'école de Castillon-Massas est passée à 4.5 jours à la rentrée de septembre. Ce changement doit apporter pour la commune un dédommagement financier de 2 880€ (!!)

pour peu de charges supplémentaires. L'ensemble des communes de Cœur de Gascogne a donc décidé d'affecter une partie de ces recettes au bénéfice de notre communauté de communes qui assume la quasi-totalité des charges supplémentaires sans aucun dédommagement (!!)

Après une année mouvementée, il semble qu'aujourd'hui, chacun essaie de faire un effort pour que la paix revienne dans ces deux écoles qui furent longtemps un modèle. Il y va de la sérénité des enfants. Cela ne se fera pas tout seul et demandera encore beaucoup d'efforts.

Soyez assurés que les Maires des deux communes mettront en commun tout ce qui leur est possible pour que la paix revienne au plus tôt.

La cantine est assurée depuis le mois d'avril par Mme SARTEUR Isabelle et la garderie par Mme CHEVALIER Sylvie

## SAPEURS POMPIERS (Allo 18)

Nous rappelons aux Castillonnais que nous sommes rattachés depuis 2006 au centre de secours de JEGUN dont les soldats du feu (**tous volontaires**) connaissent Castillon-Massas et viennent régulièrement s'informer de la position des nouvelles habitations.

Lors d'un appel, précisez bien le « lieu-dit » et votre nom pour qu'ils puissent mieux vous situer sur la commune. N'oubliez jamais qu'ils sont notre première ligne de défense, contre le feu bien entendu, mais aussi contre l'eau, l'accident, la maladie brutale parfois,...

**Lors de leur visite de fin d'année n'oubliez qu'ils sont tous pompiers volontaires, sans exception, depuis le Lieutenant PONTONI jusqu'au simple sapeur en passant par leur Capitaine médecin : le docteur AMAJARKOU.**

Si vous vous étonnez de voir des grades sur leur uniformes sachez qu'ils les obtiennent en s'entraînant les WE et pendant leurs congés. Les examens auxquels ils sont soumis pour les acquérir sont les mêmes que ceux des pompiers professionnels.

Seulement à la différence des pompiers professionnels, ils ne sont pas militaires et ne perçoivent pas une solde de fonctionnaire.

**Vos dons servent en partie à payer leur complémentaire en cas d'accident au feu.**

**Même si vous ne pouvez pas financièrement leur donner des étrennes, acceptez quand même de les recevoir, cela leur fera plaisir et leur permettra de vous connaître et de ne pas perdre de temps pour chercher votre domicile au cas où...**

## SECURITE (rappel)

**Signaler à la gendarmerie tout ce qui vous paraît anormal ; personne au comportement anormal ou cherchant à entrer chez vous en se dissimulant à votre approche. Essayer toujours de relever les numéros d'immatriculation des véhicules suspects.**

Pensez, comme nos anciens, « celui qui n'a rien à se reprocher ne se cache pas ».

Attention aussi aux marchands ambulants qui sous prétexte de vendre ou d'acheter peuvent n'être là que pour des missions de reconnaissance.

Malgré les multiples réclamations des maires ruraux, les gendarmes sont de moins en moins nombreux à intervenir en zone rurale.

## **CONFLITS DE VOISINAGE**

Nous vivons à la campagne, au calme, loin du stress de la ville, de la circulation, du bruit permanent, des embouteillages, des aéroports, des autoroutes et de notre patron !!!... Pourtant ne se passe pas un mois dans l'année sans qu'il ne soit signalé à la Gendarmerie ou à la Mairie un conflit de voisinage avec des menaces, verbales ou physiques.

Tout est bon pour déclencher une « affaire » : L'école, la cantine, les enfants, les chiens, les tondeuses, les chats, les poules, le gravier, la pluie, la neige,.... et nous en passons des meilleures.

Peut-être certains n'ont-ils pas encore compris qu'ils avaient choisi d'habiter à la campagne et que ce choix pouvait aussi entraîner quelques inconvénients.

Nous avons la chance inouïe de faire partie de ce que l'on peut appeler des privilégiés en matière de qualité d'habitat.

Peut-être serait-il bon de réfléchir avant de se pourrir la vie pour un chien, un chat, une poule ou parce que le gamin du voisin a fait une bêtise (que celui qui n'en a jamais fait nous contredise) !!!.

## NOS IMPOTS

Comme l'an passé, nous avons décidé, de ne pas augmenter les taux des bases d'impositions de notre commune (taxe d'habitation, foncier bâti et foncier non bâti).

Seule l'augmentation du coût de la vie sera appliquée par les services des impôts et viendra modifier votre feuille d'imposition communale.

**Attention, la Région, le Conseil Général et la Communauté de Commune avec la suppression de la taxe professionnelle agissent aussi sur vos feuilles d'impôts.**

**Merci de ne pas imputer à votre municipalité une hausse à laquelle elle est totalement étrangère.**

## APERCU RESULTATS – FONCTIONNEMENT –

POSTES	PREVISIONNEL 2013	REALISE AU 17 12 2013
<b>DEPENSES</b>		
60- Achats : électricité, combustible, aliment. cantine entretien, bureau, voirie, carburant, frais scolaires...	28 900.00	23 318.58
61- Services extérieurs : Assurances, entretien et réparation des matériels et bâtiments, petit matériel, entretien voirie....	27 300.00	29 258.74
62- Autres services extérieurs : Honoraires, téléphone, fêtes et cérémonies ...	7 800.00	4 848.42
63- Impôts fonciers et taxes	1 200.00	1 428.00
64- Charges de personnel : Rémunérations, charges, médecine du travail	36 910.00	35 374.57
65- Autres charges de gestion courante : Indemnités, aide sociale, service incendie, cotis retraite, subventions associations, syndicats eau, électricité, sictom, centre de gestion .....	30 002.00	30 890.01
66- Charges financières (intérêts emprunt école)	3 350.00	3 349.07
67- Loisirs école	1 000.00	236.68
68- Amortissement	920.94	920.94
22- Dépenses imprévues	3 878.02	
23- Virement à la section d'investissement	92 477,00	38 900.81
7396-Revers fiscalité « communauté commune »	1 310.00	1 309.53
<b>EXCEDENT FONCTIONNEMENT 2013</b>		<b>68 889.49</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>235 047.96.00</b>	<b>238 724.84</b>
<b>RECETTES</b>		
70- Produits : remb frais, redevances, cantine	9 190.00	8 519.20
73- Impôts et taxes : - impôts locaux	38 774.00	38 774.00 *
- autres	5 000.00	5 584.18
74- Dotation de l'Etat	38 700.00	38 700.00
- autres	31 319.00	34 157.14
75- Autres produits : loyers	14 800.00	14 845.44
: divers		879.92
002- Report excédent de fonctionnement 2012	97 264.96	97 264.96
rembours assurances et produits exceptionnels		
64 remboursements maladie		
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>235 047.96</b>	<b>238 724.84</b>
Montant des impôts locaux payés par les Castillonnais :		
<b>108 267 €</b>		
* montant de vos impôts locaux reversés à la commune :		
<b>38 774 €</b>		

## APERCU RESULTATS - INVESTISSEMENT -

POSTES	PREVISIONNEL 2013	REALISE AU 17 12 2013
<b>DEPENSES</b>		
01- Reprise Déficit	31 408.82	31 408.82
20 Trav Conseil Général Voirie Moulinet* Dépôts et cautions	25 000.00 1 200.00	
21- Dépenses Equipement		
Terrain Moulinet*	2 000.00	
Voirie	25 000.00	24 579.41
Contrfort église	10 000.00	8 314.72
Accessibilité salle des fêtes cantine **	5 000.00	
Chaufferie salle des fêtes ***	10 000.00	
Saleuse	1 000.00	897.00
Lame neige	3 000.00	
Mobilier école	2 000.00	
Cimetière columbarium	7 000.00	6 578.00
19 – Remboursement Emprunts (capital)	5 544.00	5543.35
20- Dépenses imprévues	3 409.94	
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>131 562.76</b>	<b>77 321.30</b>
001 EXCEDENT capitalisé 2011	31 408.82	31 408.82
13- Subventions		
Dépôts et cautionnements	1 200.00	
Subvention voirie		
FCTVA	5 556.00	5 556.00
TLE		1 015.05
Vir de la section de fonctionnement	92 477.00	38 900.81
Amortissements	920.94	920.94
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>131 562.76</b>	<b>77 321.30</b>

\*Dossier en cours d'instruction

\*\*Devis à l'étude (fenêtres et portes)

\*\*\*La chaufferie a pu être réparée pour 1 527€

## TRAVAUX ET AMENAGEMENTS hors voirie

### REALISATIONS 2013

Réfection d'un contrefort et d'un glacis à l'église

Columbarium

Branchements des bâtiments communaux à l'assainissement collectif

Abattage de cyprès à l'est de l'église (dangereux car partiellement déracinés par le vent)

Mise en route de la station d'épuration

## VOIRIE

### REALISATIONS 2013

- Elastomère dernière tranche cote de Larrama
- Elastomère route de Peyrusse
- Réfection de la traversée du village
- Réfection place du village, tour de ronde et devant église
- Point à temps sur toutes les voies communales
- Réfection des fossés et busages à « Clouquejaou, Pardan, Empélat, Quatre Chemins, Larrama, Miegville

### **BRETELLE « Moulinet, Palada »**

Le chemin rural dit de « Mestressens » desservant les habitations du Moulinet, du Palada, et de L'Arrajadé débouche sur la départementale 948 dans un virage sans aucune visibilité.

A plusieurs reprises la famille TOULOUSE qui est riveraine, a signalé à la Mairie, ainsi qu'au Département, le caractère « accidentogène » de ce point augmenté par l'accroissement de la circulation et l'arrivée de familles avec enfants dans ce secteur.

La proximité de l'habitation de la famille TOULOUSE empêche d'abattre le talus pour élargir la vue et permettre aux utilisateurs de ce chemin de sortir en sécurité

Il y a 2 ou 3 ans, M LASSERRE Vice-Président du Conseil Général du Gers, avait en compagnie des Maires de Duran, Castin et Castillon-Massas fait un relevé de ces points dangereux et s'était engagé à nous aider à les résorber. Il ne fallait surtout pas laisser échapper cette opportunité de supprimer un bout de voirie où nous pourrions malheureusement un jour compter un accident mortel compte tenu de l'accroissement du nombre de voitures et de la vitesse excessive de certains. La participation du Conseil Général sera de 65% du montant et M KSAZ notre Conseiller Général s'est lui-même engagé dans cette opération. Le coût pour la commune sera de 28 000€

**Nous ne pouvons que remercier pour son civisme la famille TOULOUSE qui consent à céder à la commune un bout de terrain permettant la construction d'une bretelle pour déplacer la sortie dangereuse.** La famille TOULOUSE a déjà donné il y a quelques années à la commune l'autorisation de puisage dans leur mare pour les pompiers. Leur mare est la seule réserve d'eau permanente dans le secteur pour assurer la défense incendie d'une quinzaine de maisons à « Pardan, St Justin, Empélat, Bonneau, Clouquejaou, Mestressens, l'Arrajadé, Moulinet, Palada et las Hountetes »

## PREVISIONS DE TRAVAUX ET DE VOIRIE 2014

Compte tenu de la prochaine échéance municipale nous ne nous permettrons pas de faire de prévisions. Il appartiendra au prochain Conseil Municipal de déterminer les priorités du moment.

### ORDURES MENAGERES

Il apparaît nécessaire de rappeler à tous que si généralement le tri sélectif est à peu près convenablement fait, il convient de continuer notre effort. Ne pas oublier que le SICTOM ne ramasse que les ordures ménagères.

**On retrouve encore trop souvent autour des containers des objets et des encombrants qui n'ont rien à voir avec les ordures ménagères.**

**Les encombrants doivent être portés à la décharge depuis que la « récolte » des monstres ménagers n'existe plus. Une déchetterie est installée à Jégun, sur la Départementale, à la zone artisanale direction Condom.**

### ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Après 12 années d'études et de paperasses le réseau d'assainissement collectif a enfin vu le jour mettant un terme à toutes les pollutions d'origine ménagère des maisons du village et des bâtiments communaux qui se déversaient dans les champs environnants, faute pour la plupart de ne pouvoir réaliser un assainissement individuel conforme.

Tout n'est pas encore réglé car le Conseil Général n'a pas encore tous les crédits pour verser le solde de la subvention due à la commune mais la station fonctionne.

En ce qui concerne le coût de l'assainissement pour les habitants branchés il sera comme annoncé d'environ 300€ par an et par foyer suivant les consommations d'eau. Le coût de l'assainissement est lié, tel que prévu par les textes, en grande partie à la consommation d'eau potable.

**Ceci afin d'inciter les utilisateurs à faire des économies d'eau potable.**

Pour rappel un assainissement individuel aux normes coûte environ 6 000€ à 8 000€ renouvelables tous les 8 ans en moyenne. Soit entre 750€ et 1000€ par an en moyenne

**Attention donc au gaspillage et aux fuites.**

**Un grand Merci à Monsieur Christian PALANQUE sans qui cette réalisation n'aurait pas pu aboutir.**

### ASSAINISSEMENTS INDIVIDUELS

Il est recommandé de faire appel à Melle GUISE ou M LECONTE au SPANC pour toute modification de votre système d'assainissement. (05 62 60 60 09).

Chacun d'entre vous a reçu cet été une brochure du SPANC concernant les vidanges obligatoires et vous proposant leurs services.

## **A TRAVERS LA COMMUNAUTE « CŒUR DE GASCOGNE »**

**Président : BAYLAC Michel, Maire de Roquelaure**  
**Directeur : TRINQUET Laurent**

En adhérant à la communauté de communes « Cœur de Gascogne », Castillon-Massas a transféré un certain nombre de compétences à cette dernière. A savoir :

- L'aide à domicile
- Le tourisme
- Le périscolaire (garderies, CLSH, CLAE...)

Ces compétences ne pouvaient être assurées par la commune en raison de nos faibles moyens financiers. Pour toutes les questions concernant ces compétences vous pouvez vous adresser à la Communauté de Communes.

### **AIDE A DOMICILE**

**Le service d'aide à domicile de Cœur de Gascogne a été évalué en 2012 par un audit externe dans le cadre du renouvellement de l'agrément qualité délivré par les services de l'état.**

**Cet audit n'a pu que constater le sérieux du service rendu par les agents.**

Ce service est accessible à tous dès lors que vous avez un besoin suite à une maladie, une hospitalisation,....

N'hésitez pas à vous renseigner auprès de Sylvie MOTHE : 05 62 64 54 62.

Les salariés du service d'aide à domicile habitent tout près de chez vous, le plus souvent dans votre commune, ce qui assure dans la plupart des cas une réactivité immédiate si vous avez besoin de leur service.

### **ETE JEUNES**

Les jeunes ont cette année sous la houlette de Nicole repeint toutes les grilles entourant l'espace tennis. Félicitations pour leur travail et leur comportement « professionnel »

### **ANIMATIONS JEUNES**

Cœur de Gascogne organise plusieurs fois par an des camps de vacances destinés aux jeunes de nos villages, renseignez-vous.

### **MANIFESTATIONS et TOURISME**

« Cœur de Gascogne » est présente dans toutes les manifestations d'intérêt communautaire de nos villages.

« Cœur de Gascogne » : téléphone 05 62 64 54 62 fax 05 62 64 00 47  
[www.coeurdegascogne.com](http://www.coeurdegascogne.com)

## ARRETES ET DELIBERATIONS

### LES ARRETES DU MAIRE

Le 16 mai : autorisation de tenue d'un vide grenier

Le 16 mai : autorisation de débit de boisson pour le vide grenier

: nomination Madame SARTEUR au poste de cantinière pour 1 an

Le 10 octobre : Arrêté d'enquête publique pour l'emprise du chemin de la « hount Martin »

### LES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 19 février : Modifications des statuts de « Cœur de Gascogne »

Le 26 mars : Modification des statuts du syndicat départemental de l'énergie

Le 26 mars : Fixation de l'indemnité représentative de logement de l'instituteur

Le 26 mars : Vote du compte de gestion commune 2012

Le 26 mars : vote du compte de gestion assainissement 2012

Le 26 mars : vote du compte administratif commune 2012

Le 26 mars : vote du compte administratif assainissement 2012

Le 26 mars : vote de l'affectation des résultats commune 2012

Le 26 mars : vote de l'affectation des résultats assainissement 2012

Le 26 mars : vote des taux de bases 2013

Le 26 mars : vote du budget communal 2013

Le 26 mars : vote du budget assainissement 2013

Le 26 mars : vote de la durée d'amortissement du réseau et de la station

Le 23 avril : vote des prix fixes et variable de l'eau de l'assainissement collectif

Le 23 avril : vote de la convention véolia pour l'assainissement collectif

Le 23 avril : délibération pour le BINDOC fixant les modalités d'échange de terrains entre la commune de Castillon-Massas et M Palanque Christian

Le 11 juin : Tirage au sort des candidats Jurés d'Assises

Le 11 juin : Modification de l'attribution de compensation Cœur de Gascogne suite à la modification des rythmes scolaires

Le 11 juin : Etude de dossiers entreprises pour les travaux de l'église

Le 11 juin : Cartographie relative aux infrastructures orange

Le 02 juillet : Délibération complémentaire échange terrains Commune/Palanque

Le 02 juillet : Orange DICT

Le 02 juillet : Modification des statut Cœur de Gascogne permettant à notre communauté de communes d'adhérer à un syndicat

Le 02 juillet : Choix de l'entreprise pour la réparation du contrefort de l'église

Le 02 juillet : Délibération embauche de la nouvelle cantinière en septembre

Le 24 septembre : Modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable

Le 24 septembre : Modification des statuts du Syndicat Intercommunal de Collecte de Toutes les Ordures Ménagères

Le 24 septembre : Modification du versement des subventions aux associations en raison de la mise en sommeil du comité des fêtes

Le 24 septembre : Décision modificative concernant les intérêts de l'emprunt assainissement

Le 24 septembre : Autorisation au percepteur de poursuivre les mauvais payeurs  
Le 17 décembre : Convention avec le Conseil Général pour l'aménagement du chemin de Mestressens  
Le 17 Décembre : Aménagement du chemin de la Hount Martin  
Le 17 Décembre : Convention balisage du chemin de randonnée  
Le 17 Décembre : Convention de travaux sur route par un agriculteur

### LE MOT DU MAIRE

Castillonnaises et Castillonnais, ce bulletin municipal est le dernier de ma mandature et je tiens à profiter de cette tribune pour remercier tous ceux qui m'ont aidé à accomplir ma tâche. Mon Conseil Municipal bien sûr, mais aussi et surtout les Castillonnais qui, par leurs actions, par leur présence parfois, par leurs paroles m'ont permis de résister aux périodes de doute qui touchent tous les Maires ruraux.

Un Maire rural c'est un Maire corvéable 24h/24h, du lundi au dimanche, tous les jours de l'année, et qui, s'il n'est pas à la retraite, doit aussi avoir une activité professionnelle pour lui permettre de vivre.

Son travail de Maire, il le fait, le soir, le WE et pendant ses vacances, au détriment de sa famille et de ses loisirs. Ce n'est pas pour autant qu'il ne sera pas critiqué s'il rate ou oublie quelque chose, et ceci avec d'autant plus de véhémence qu'il est en direct avec ses administrés.

Souvent durant ces 31 années passées au Conseil Municipal et en particulier durant les 13 dernières en qualité de Maire, je me suis demandé ce que je faisais là.

Aujourd'hui en y regardant de plus près, je me dis que je serais peut-être bien mieux à m'occuper de mes rosiers, à aller à la pêche avec mes petits-enfants, à lire, à jardiner ou tout bêtement à ne rien faire....

**Alors à tous ceux qui m'ont aidé, MERCI, sans vous j'aurai abandonné depuis longtemps.**

A ce jour ma décision de me représenter n'est toujours pas arrêtée. L'éventualité de ma candidature fera l'objet d'un débat avec mes Conseillers courant janvier.

Dans l'attente je vous présenterai mes vœux et ceux du Conseil Municipal autour de la galette des rois **le dimanche 5 janvier à 16 heures à la salle des fêtes.**

**A tous, mes meilleurs vœux pour 2014. J'espère pour chacun d'entre vous, pour vos proches et tous ceux qui vous sont chers, de joyeuses fêtes de fin d'année, en famille ou entourés d'amis.**

**Et pour ceux qui sont dans la peine j'espère que le nouvel an vous apportera réconfort et paix.**

**Votre Maire  
B. CARRERA**



MAIRIE  
de  
CASTILLON-MASSAS

# INVITATION

Mademoiselle, Madame, Monsieur

Monsieur le Maire et son Conseil Municipal

auront le plaisir

de vous présenter les vœux

**le dimanche 5 janvier 2014 à 16 heures**

autour de la traditionnelle galette des rois

à la salle des fêtes



MOUV'DANCE 32

32360 Castillon-Massas

Tél : 05 62 65 53 78 ou 06 08 85 95 61

**Depuis, bientôt 3 ans, l'association MOUV'DANCE est domiciliée à Castillon-Massas grâce au sympathique accueil**

**de la municipalité.**

**Nous sommes environ une vingtaine d'adhérents à bénéficier**

**de cours de Rock, Salsa, Samba, Cha-Cha.....assurés par CINDY tous les jeudis de 19h30 à 21 heures.**

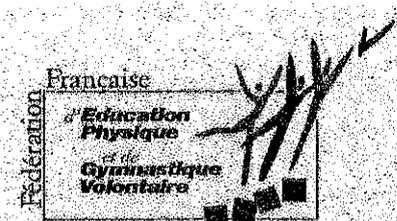
**Nous nous retrouvons aussi, régulièrement, autour de repas, de**

**sucré salé ou d'excursions (Pic du midi, cabaret, pique-nique....)**

**organisés par le club dans une ambiance décontractée et amicale.**

**Venez nous rejoindre nombreux.**

**BONNES FÊTES à TOUS**



Club de Gymnastique Volontaire

## « Dynamique Sportive Castillonnaise »

Toujours aussi dynamiques, les 17 inscrits se retrouvent tous les mardi de 19 h à 20 h dans la salle des fêtes de Castillon-Massas.

Monique Ponge, notre animatrice, nous propose des cours conviviaux et différents chaque semaine, à la portée de tous, accompagnés de musiques variées et rythmées.

Cette année nous avons complété notre matériel par l'achat de 40 balles souples

La cotisation pour la saison 2013-2014 est de 32 Euros.

Composition du bureau :

Présidente: Yvette Barbeau

Secrétaire: Viviane Jugan

Trésorière: Jacqueline Chapelle

### Rapport Financier 2012-2013

Crédit		Débit	
Solde créditeur 2012	825.66	Licences	474.00
Adhésions	512.00	Ré affiliation	49.00
Subvention Mairie	180.00	Stages	110.00
		40 balles	50.50
		Divers	
<b>TOTAL Crédit</b>	<b>1517.66</b>	<b>TOTAL Débit</b>	<b>683.50</b>

Solde créditeur au 1 septembre 2013

834.16 €

Pour garder votre forme venez nous rejoindre !

*Bonne Année à Tous*